



Contrat de location contre services chez l'habitant en famille

Par **capucette**, le **15/09/2017 à 14:38**

Bonjour,
Nous avons effectué des travaux à nos frais à l'étage de la maison de mon beau père de 71 ans (père de mon conjoint), nous avons aménagé 3 chambres , 1 s.de bain et 1 WC. Mon beau père voudrait nous louer cette partie contre services (présence, travaux ménagers, entretien jardin, extérieur maison et autres travaux) et nous partagerions les pièces à vivre (cuisine séjour salon) r nJ'ai entendu dire qu'on parlait de 12 h de travail mais quand il y a 2 adultes peut on multiplier par 2 les heures dûes? car nous sommes 2 adultes et 2 enfants en bas âge.
r nD'autre part comment calculer la valeur de la location de 3 chambres et sanitaires chez l'habitant?
r nDoit on passer par un avocat pour faire valider ce contrat pour ne pas avoir de soucis lors de la future succession.
r nCet arrangement permet à mon beau père de ne pas être seul et à nous de nous loger à moindre frais car nous sommes en difficultés financières (perte d'emploi).
r nNous ne voulons pas être logés simplement à titre gratuit pour des problèmes de succession.
r nMerci à ceux qui pourront me donner des infos!

Par **cocotte1003**, le **15/09/2017 à 16:06**

Bonjour, voyez plutôt un notaire, cordialement

Par **capucette**, le **16/09/2017 à 14:35**

bonjour, oui c'est prévu mais je souhaitais ouvrir une discussion pour bien préparer mes

